

# **REGLEMENT DE LA PROCEDURE D'ADMISSION EN 4<sup>E</sup> ANNEE OU ANNEE PREPARATOIRE INTEGREE**

## **Préambule**

Sciences Po Saint-Germain-en-Laye propose une procédure d'admission en 4<sup>e</sup> année ou en Année Préparatoire Intégrée (API).

Les étudiants remplissant les conditions de l'article 2 du présent règlement peuvent s'inscrire au concours d'entrée en vue d'intégrer en 4<sup>e</sup> année ou en API le cursus du diplôme de fin d'études de l'Institut d'Etudes Politiques de Saint-Germain-en-Laye (diplôme Grande Ecole de de Sciences Po Saint Germain-en-Laye valant grade de master).

Leur admission en 4<sup>e</sup> année ou en API est prononcée à l'issue de la procédure définie dans ce même règlement.

## **Article 1 : Nombre de places**

La directrice de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, après consultation du directeur des études, arrête le nombre de places, par spécialités, proposées au concours avant l'ouverture de ce dernier.

## **Article 2 : Conditions de candidature**

Peuvent candidater :

- *Pour une entrée directe en 4<sup>e</sup> année :*

Les étudiant(e)s ayant obtenu ou qui auront obtenu à la rentrée universitaire au moins 180 ECTS dans l'une des formations listées ci-dessous :

- Diplôme National de Licence universitaire ou équivalent à l'étranger
- Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) suivantes :
  - B/L
  - ECG (uniquement pour la spécialité « Économie, Management, Finances » du diplôme grade master de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye)

Les étudiant(e)s admis directement en 4A qui ne pourront justifier d'une expérience académique ou professionnelle (stage, coopération internationale) préalable d'au moins 4 mois à l'international auront l'obligation d'effectuer un stage à l'étranger pendant leur 4<sup>e</sup> année à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye. À défaut, ils/elles devront obligatoirement prendre une année de césure entre leur 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année pour effectuer, pendant au moins 4 mois, soit un stage à l'étranger, soit une mobilité académique (statut « free mover ») soit une mobilité de coopération internationale.

➤ *Pour une entrée en année préparatoire intégrée (API) :*

L'API a pour vocation de compléter le profil en sciences sociales des étudiant(e)s en vue de leur entrée en 4<sup>e</sup> année à la rentrée universitaire suivante. Elle consiste en un semestre de formation académique à Saint-Germain-en-Laye, suivi d'un semestre de mobilité à l'international.

- Les étudiant(e)s des CPGE suivantes :

- Prépas A/L ayant ou qui auront obtenu 120 ou 180 ECTS à la rentrée universitaire.
- Prépas B/L ayant ou qui auront obtenu 120 ECTS à la rentrée universitaire.
- Prépas ECG, D1 ou D2 ayant ou qui auront obtenu 120 ECTS à la rentrée universitaire.
- Prépas scientifiques ayant ou qui auront obtenu 120 ou 180 ECTS à la rentrée universitaire.

-Les étudiant(e)s issus d'écoles de commerce ou d'écoles d'ingénieurs ayant obtenu ou qui auront obtenu à la rentrée universitaire au moins 180 ECTS.

### **Article 3 : Procédure et étapes des candidatures**

Les candidat(e)s respectent tout au long du processus de candidature les calendriers et les modalités prévus par le présent règlement.

#### 3.1 Dématérialisation de la procédure

Ils/elles sont informé(e)s des modalités de candidature et des procédures d'admission par le portail de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye :

<https://www.sciencespo-saintgermainenlaye.fr/admissions/concours-dentree-en-4e-annee-et-en-annee-preparatoire-integree/>

### 3.2 Choix des spécialités (uniquement pour les candidat(e)s à l'entrée directe en 4A)

Les candidat(e)s indiquent la spécialité de 4<sup>e</sup> année à laquelle ils/elles aspirent et au maximum deux parcours de M2 qu'ils/elles envisagent, parmi ceux qui sont proposés par Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.

Les candidats issus des CPGE ECG ne peuvent postuler que pour la spécialité « Économie, Management, Finances » et les parcours de M2 qui y sont associés.

### 3.3 Coordonnées des candidats

Les candidat(e)s communiquent à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye une adresse électronique valide par laquelle ils/elles pourront être informé(e)s du déroulement de leur procédure de candidature.

### 3.4 Frais de candidature

Les candidat(e)s, après avoir réglé en ligne les frais de candidature d'un montant de 100 euros (60 euros pour les boursiers), recevront un code d'accès leur permettant de renseigner par la même voie leur dossier de candidature. Pour éclairer leur décision de candidature, ils/elles auront préalablement accès à une version de consultation de ce dossier.

À noter que ces frais seront définitivement acquis, même si le/la candidat(e) renonce à sa candidature en cours de procédure ou si son dossier n'est pas recevable.

### 3.5 Contenu du dossier de candidature

Outre le dossier à remplir en ligne, les candidat(e)s fourniront par la même voie l'ensemble des pièces indiquées ci-dessous. Si nécessaire, des pièces complémentaires pourront leur être demandées.

Pièces à joindre au dossier :

- Le relevé de notes des trois dernières années (si troisième année disponible) ainsi que le relevé du baccalauréat.
- Le cas échéant, la notification *définitive* d'attribution de bourse de l'enseignement supérieur (cette attestation sera en particulier nécessaire pour bénéficier du tarif d'inscription réservé aux boursiers et pour valider le dossier à ce titre).
- Le cas échéant, un document attestant d'une expérience académique et professionnelle à l'international d'au moins 4 mois
- Le cas échéant, si le/la candidat(e) en dispose, un certificat de niveau de langue anglaise et/ou un test d'anglais au choix (TOEFL 90 ; IELTS 6 no *subscore under 5.5* ; Cambridge : *First Certificate in English...*).
- Le cas échéant, un document attestant de l'admissibilité à une grande école.

Les relevés de notes, relevés d'ECTS et certificats de diplôme en cours, s'ils ne sont pas encore disponibles, pourront être fournis ultérieurement. **Une décision d'admission ne sera définitive qu'une fois ces documents fournis.** Dans l'attente, les candidat(e)s fourniront obligatoirement les justificatifs attestant qu'ils/elles sont inscrit(e)s dans l'établissement les délivrant.

***Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions de candidature sera considéré comme irrecevable.***

### 3.6 Situation de handicap

Les candidat(e)s en situation de handicap doivent faire connaître, justificatifs à l'appui, les aménagements particuliers nécessaires pour qu'ils/elles puissent suivre les procédures de candidature.

#### **Article 4 : Procédure de sélection**

La procédure d'admission se déroule en deux phases :

##### 4.1 Admissibilité

Une phase d'admissibilité sur dossier. Ce dossier est évalué par au moins deux personnes nommées par le/la président(e) du concours. Trois avis peuvent être donnés : Très favorable, Favorable, Défavorable. Sur la base de ces avis et de l'appréciation de chacun des examinateurs du dossier, le jury décide de l'admissibilité de la candidate ou du candidat.

##### 4.2 Admission

Une phase d'admission consistant en un entretien avec une commission de deux personnes nommées par le ou la président(e) du concours. Cet entretien prend appui sur le dossier et les pièces jointes. La commission donne un avis (Très Favorable - Favorable - Défavorable) et rédige un court avis argumenté. À l'issue de l'ensemble des entretiens, le jury établit la liste des candidat(e)s admis(e)s.

À titre exceptionnel, le jury d'admission peut proposer à certain(e)s candidat(e)s à l'entrée directe en 4<sup>ème</sup> année une admission en année préparatoire intégrée pour compléter leur profil en sciences sociales.

### **Article 5 : Le Jury**

Le président et les membres du jury du concours de 4<sup>e</sup> année et API sont nommés par la directrice de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.

Le jury comprend des examinateurs et examinatrices en vue de l'admissibilité et de l'admission.

### **Article 6 : Communication des résultats**

Après délibération par le jury, les résultats seront publiés et communiqués par email individuellement, sur l'adresse fournie par les candidat(e)s dans leur dossier de candidature. Ces derniers veilleront à bien vérifier leurs mails et spams au moment de la communication des résultats.

### **Article 7 : Calendrier prévisionnel**

Le calendrier prévisionnel est annoncé chaque année sur le site internet de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.

Il comprend :

- les dates d'ouverture et de fermeture de la plateforme
- la date des résultats d'admissibilité
- la date des résultats d'admission